

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 15 février 2022 Séance du 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 10h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12 Présents : 8 Votants : 6

Vote : 6 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Karine TAULEMESSE (suppléante) Bernard CHAZAUT (titulaire), Jacky BEAU (titulaire),

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s): Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET, Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante)

Etai(en)t excusé(s) : Pierre CLEMENT (titulaire), Michel CHENIVESSE (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

Secrétaire de séance : Benoit VIDAL

DELIBERATION N°2022-03 : DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le vice-président explique que Madame la présidente est dans l'obligation de se retirer de la salle afin que le Comité Syndical se prononce sur le compte administratif. Pour cela, il appartient au Comité Syndical de désigner un conseiller qui sera en charge d'assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de désigner Monsieur Serge VILLARD comme président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,



